

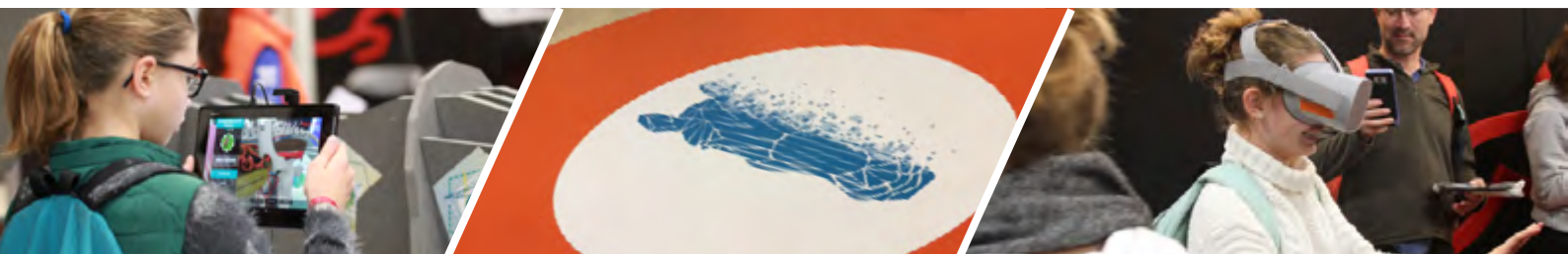
# A CHEVAL

# VERS L'AVENIR



## Salon du Cheval d'Angers 11 au 14 novembre 2021

# Un espace pour faire découvrir et tester vos solutions innovantes et durables



© BENBZH PHOTOGRAPHY



# A CHEVAL

# VERS L'AVENIR

## Bilan de l'édition 2019\* du Salon du Cheval d'Angers :



- **20 500** visiteurs sur 3 jours (+14 % par rapport à 2018)
- **15,4/20** note attribuée par les visiteurs au salon
- Un public enthousiaste avec **70 %** de visiteurs satisfaits

\*En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu d'édition 2020.

## Un espace plébiscité par le public dès son lancement en 2016 et dont le succès est encore confirmé au fil des ans :

- **10** solutions d'entreprises proposées et **7** temps forts de démonstration
- **80 %** des visiteurs de l'espace sont des cavaliers amateurs dont une majorité sont propriétaires
- **1/3** des visiteurs avaient connaissance de l'existence de l'espace avant de venir
- **85 %** des visiteurs sont satisfaits de leur visite

## En 2021, l'expérimentation de l'espace "À cheval vers l'avenir" :

Un espace interactif de **400m<sup>2</sup>** spécialement dédié à la filière équine qui place le visiteur au coeur de l'expérience. Un concept revisité pour valoriser les **solutions d'avenir** et **durables** développées par les entreprises.

Cet espace de médiation et de vulgarisation scientifique sera animé en partie par des **étudiant(e)s issu(e)s de la filière équine**.

Les solutions et services seront mis en valeur de manière **ludique et attractive** pour susciter la curiosité d'un public composé en grande partie de cavaliers amateurs et de loisir. Les étudiants apporteront les explications nécessaires sur les solutions et assureront leur démonstration pour faciliter leur appropriation par les visiteurs.

Sur la base des éléments fournis par les structures retenues pour participer, cette équipe d'étudiants sera pilotée et briefée lors d'entretiens réalisés par le **Pôle Hippolia** et l'**Ifce**, en amont et tout au long de la manifestation.

# A CHEVAL

# VERS L'AVENIR

Chaque entreprise participant à l'opération « À cheval vers l'avenir » bénéficiera d'un retour sur [l'avis des utilisateurs](#) des solutions présentées pendant les quatre jours d'exposition.



© BENBZH PHOTOGRAPHY

## Dates à retenir :

Vendredi 14 mai

Ouverture de l'appel à candidature

Vendredi 18 juin

Clôture de l'appel à candidature

Lundi 21 juin

Sélection des solutions retenues

Du 21 au 25 juin

Annnonce des solutions retenues et finalisation des inscriptions

Pour les [entreprises](#) qui le souhaitent, un emplacement supplémentaire est disponible au sein de l'[Espace Boutique](#) pour qu'elles puissent [exposer et échanger](#) avec les visiteurs, en sus de leur participation à l'Espace « A Cheval vers l'Avenir ».

Contact : Thibault DELATTRE - [thibault.delattre@hippolia.org](mailto:thibault.delattre@hippolia.org)

Pôle Hippolia

Maison du Cheval - Campus Effiscience, Bât Erable  
8 rue Léopold Sedar Senghor  
14460 COLOMBELLES

# MODALITES DE PARTICIPATION

## Critères d'éligibilité de l'entreprise :

- Etre une entreprise ou un organisme français.
- Proposer de 1 à 3 produit(s) faisant appel aux Technologies de l'Information et de la Communication et/ou à des procédés d'innovation durable.
- Etre au stade de la commercialisation.
- Etre disponible pour un entretien téléphonique ou une rencontre avec le Pôle Hippolia et l'Ifce pour préparer en amont la présentation de votre solution.
- Retourner le dossier de candidature complété et signé ainsi que ses annexes dans les délais.
- S'acquitter de la participation financière avant le 08/10/2021 (à défaut, l'inscription à l'espace sera annulée)<sup>1</sup>.

## Critères de sélection de la solution :

- **Solution numérique** ou **produit d'innovation durable** au service de la filière équine.
- Le caractère novateur et différenciant d'un point de vue de la technicité ou du procédé développé.
- Procédé facilement vulgarisable auprès d'une cible grand public.
- Support exploitable pour une présentation ou une expérimentation par le visiteur (prototype a minima fonctionnel).

## Critères d'exclusion :

### Ne pourront pas participer les entreprises :

- Qui n'auront pas rempli leur inscription en ligne selon la formule choisie (voir ci-après), ou qui n'auront pas réglé la facture s'y rapportant.
- Qui n'auront pas transmis en temps et en heure la/les solution(s) destinée(s) à être exposée(s).

## Formules de participation à l'espace "À cheval vers l'avenir" :

Pour des raisons de neutralité, la promotion des solutions et produits proposés sur l'espace même ne pourra pas être assurée par les entreprises retenues pour participer. Celles-ci pourront, en revanche, librement assurer la promotion de leur solution sur leur propre stand au sein de l'espace boutique, le cas échéant.

Il sera possible, pour les structures qui désirent avoir un stand dans l'espace boutique dédié, de réaliser un briefing complémentaire sur place le jour de l'installation auprès des étudiants-médiateurs encadrés par le Pôle Hippolia et l'Ifce.

### **Formule 1** **« Espace »**

**200€ HT** (soit 240€ TTC) par solution proposée  
(3 solutions maximum)

**Remise de 50%** pour les membres du Pôle  
Hippolia

### **Formule 2**

#### **« Espace + stand boutique\* »**

**200€ HT** (soit 240€ TTC) par solution proposée  
**Remise de 50%** pour les membres du Pôle Hippolia  
**+ 600€ HT** (soit 720€ TTC) pour la boutique  
**Remise de 30%** pour les membres du Pôle Hippolia

\*Stand boutique : espace de 5m<sup>2</sup> environ avec moquette, cloisons de fond, ensemble comptoir et tabouret haut, présentoir à documentation, accès branchement électrique collectif, accès wifi, présence sur la liste des exposants, badge exposant.

Les entreprises et organismes qui souhaiteraient assurer un autre format de présence commerciale sur le salon sont invités à contacter **Yves DEREDEC** ([yves.deredec@destination-angers.com](mailto:yves.deredec@destination-angers.com) - tél : 02 41 93 40 46).

<sup>1</sup> Un remboursement est prévu en cas de non sélection de la solution.

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## IDENTITÉ

---

Raison sociale :

N° SIRET :

Année de création :

N° de TVA intracommunautaire :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Email :

Site internet :

Vous êtes :  Exposant au salon  Membre du Pôle Hippolia  Autre

Activité de l'entreprise / de l'organisme (200 caractères max espaces compris) :

## RESPONSABLE DU DOSSIER

---

Nom du référent :

Téléphone :

Portable :

Email :

## VOTRE PRODUIT

---

Nom de votre produit/solution :

Description de votre produit/solution et de son application (500 caractères max espaces compris) :

Quels sont les 3 points forts de votre produit et de son application :

- 1.
- 2.
- 3.

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## MISE EN SCÈNE DU PRODUIT SUR L'ESPACE

Quelle mise en scène de votre produit / solution imaginez-vous pour amener les visiteurs à le/la tester sur notre espace ? (500 caractères max espaces compris) :

Pour cela, quels types de supports de mise en scène et de décoration sont nécessaires ? précisez les éléments que vous pouvez mettre à disposition (200 caractères max espaces compris) :

Comment avez-vous eu connaissance de l'appel à candidature ?

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> par le Salon du Cheval d'Angers               | <input type="checkbox"/> par l'Ifce    | <input type="checkbox"/> par le Pôle Hippolia |
| <input type="checkbox"/> j'étais déjà présent aux éditions précédentes | <input type="checkbox"/> par la presse | <input type="checkbox"/> par un partenaire    |
| <input type="checkbox"/> par le bouche à oreille                       |  |   |

## FORMULE DE PARTICIPATION

Je souhaite que mon ou mes produits soi(en)t présenté(s) sur l'espace « À cheval vers l'avenir » (200€ HT / produit soit 240€ TTC - remise de 50% pour les membres du Pôle Hippolia). Nombre de produit(s) choisi(s) (1, 2 ou 3) :

Je souhaite que mon/mes produit(s) soi(en)t présenté(s) sur l'espace « À cheval vers l'avenir » (200€ HT / produit soit 240€ TTC - remise de 50% pour les membres du Pôle Hippolia) et bénéficier d'un stand dans l'espace boutique (600€ HT incluant 550€ HT pour le stand et 50€ HT pour le droit d'inscription\* - soit 720€ TTC au total, remise de 30 % pour les membres du Pôle Hippolia). Nombre de produit(s) choisi(s) (1, 2 ou 3) :

### Dossier à renvoyer par

- mail à : Thibault DELATTRE - thibault.delattre@hippolia.org
- courrier à l'adresse suivante :  
Pôle Hippolia - Maison du Cheval - Campus Effiscience, Bât Erable  
8 rueLéopold Sedar Senghor, 14460 COLOMBELLES

*Des codes d'accès vous seront adressés directement par le Salon du Cheval / Destination Angers, pour procéder à l'enregistrement de votre dossier d'inscription à l'espace A cheval vers l'Avenir. Lors de votre inscription, un acompte de 30% vous sera demandé (à régler en ligne ou par l'envoi d'un chèque à l'ordre de Destination Angers) - Plus d'infos au moment de votre inscription*



# Règlement

## Article 1 – Organisation

« A cheval vers l'avenir » est une initiative de Destination Angers, de l'Institut français du cheval et de l'équitation (Ifce) et du Pôle de compétitivité Filière équine, le Pôle Hippolia, désignés ci-après par « l'équipe ». Il est organisé dans le cadre de l'édition 2021 du Salon du Cheval d'Angers qui se déroulera du 11 au 14 novembre 2021.

Organisateur : Destination Angers, Route de Paris, 49 044 ANGERS Cedex 1.

## Article 2 – Objet

L'espace « A cheval vers l'avenir » a pour objet de mettre en avant les solutions innovantes et/ou durables françaises disponibles pour la filière équine.

## Article 3 – Critères de participation

- Etre une entité juridique, créée ou en cours d'immatriculation en France
- Etre concepteur, fabricant ou distributeur des produits / services exposés ou dûment mandaté par l'un des précités
- Présenter des produits / services ayant obtenu les agréments et/ou certificats réglementaires obligatoires pour leur diffusion
- Avoir retourné le dossier de candidature dûment complété
- S'être acquitté de la participation financière demandée. A noter que les frais d'envoi et de retour des produits sont à la charge des participants.
- S'être acquitté du règlement de participation avant le 08/10/2021.
- S'être acquitté, avant le 08/10/2021, le cas échéant, du coût du stand dans l'espace boutique (600 € HT) dont 50€ HT pour le droit d'inscription, acquis à l'organisateur en toute circonstance.
- Respecter à chaque étape de l'opération les délais précisés par l'équipe.

## Article 4 – Sélection des produits

Une sélection des produits sera effectuée en amont pour déterminer ceux qui pourront être exposés sur les différents lieux de l'espace « A cheval vers l'avenir ». L'équipe se réserve le droit de ne pas sélectionner un produit sans avoir besoin de justifier son choix.

## Article 5 – Diffusion des informations et promotion

Les informations fournies par les participants peuvent être, dès réception, immédiatement utilisées par l'équipe pour établir les documents promotionnels de l'espace, sans que les participants, leurs mandants ou leurs ayant droit puissent s'y opposer de quelque manière que ce soit, et ce pendant une durée illimitée. Les participants autorisent par avance l'équipe et ses partenaires à utiliser notamment leur nom, adresse, photographie, dénomination commerciale, dans toute action publicitaire promotionnelle liée à l'espace « A cheval vers l'avenir », sur tous les supports, notamment Internet, en France et à l'étranger. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de verrouillage des informations recueillies dans le cadre de cette opération en écrivant à : Destination Angers, Route de Paris, 49 044 ANGERS Cedex 1.

## Article 6 – Prise de vues

Les participants autorisent expressément, à titre gracieux, l'équipe et/ou tout tiers désigné par lui, à :

- Réaliser si elle le souhaite des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés.
- Citer et reproduire gracieusement sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support (notamment Internet) tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de 5 ans à compter de la signature du présent formulaire de participation.

## Article 7 – Aménagement de l'espace « A cheval vers l'avenir »

La participation à l'espace « A cheval vers l'avenir » implique l'acceptation pure et simple de l'aménagement même de cet espace et des emplacements qui seront attribués par l'équipe pour la présentation des produits et solutions, ainsi que toutes les dispositions en découlant sur cet espace. Les participants sont responsables des stands qui leur sont attribués sur l'espace boutique. Ils doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition, sous peine de supporter le coût de remplacement du matériel détérioré. De manière générale, les participants doivent se conformer aux réglementations en vigueur.

## Article 8 - Annulation

En cas d'annulation totale des prestations prévues au contrat ou d'annulation partielle desdites prestations du fait du participant, pour quelque raison que ce soit, celui-ci est tenu de verser à l'organisateur une indemnité calculée de la façon suivante :

- a) Annulation plus de 30 jours avant la date d'ouverture du Salon : à compter de 30% du montant total prévu au contrat
- b) Annulation moins de 30 jours avant la date d'ouverture du Salon : 100% du montant total prévu au contrat

## Article 9 – Responsabilité

L'équipe se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de prolonger, modifier ou annuler la mise en place de l'espace « A cheval vers l'avenir ». Elle ne pourra être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager sa responsabilité. Il en est de même en cas de problèmes techniques avant et pendant la durée du salon.

## Article 10 – Propriété Industrielle

Les participants ont pris toutes les mesures de protection qu'ils jugeront utiles par dépôt de dessins, modèles, demandes de brevet, ou dépôt de marques. Les participants feront leurs affaires de toute réclamation de quelque nature que ce soit, relative aux éléments présentés dans le cadre de l'espace « A cheval vers l'avenir », déclarant décharger l'équipe de toute responsabilité à cet égard.

## Article 11 – Sécurité des produits

Les participants certifient que les produits/solutions présentés sont conformes aux normes de sécurité imposées par la réglementation en vigueur, et assument l'entière responsabilité des éventuelles déficiences desdits produits/solutions, sans que la responsabilité de l'équipe puisse être recherchée.

## Article 12 – Assurance

L'équipe souscrit une assurance dommage matériel, mise en place par la SMACL - 141, avenue Salvador Allende, 79 031 NIORT Cedex 9. Chaque participant sera responsable de ses propres produits et pourra, à cet effet, souscrire une assurance complémentaire.

L'équipe ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de perte, de dommage ou de vol de produits.

## Article 13 – Communication du règlement

Le présent règlement est communiqué à chaque participant avec le dossier de candidature à l'espace « A cheval vers l'avenir ».

## Article 14 – Litiges

La participation à l'espace « A cheval vers l'avenir » à l'occasion de l'édition 2021 du Salon du Cheval d'Angers implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, ainsi que plus généralement des Conditions Générales de Vente du Salon (consultables sur [www.salon-cheval-angers.com](http://www.salon-cheval-angers.com), onglet « Programme », page « Un salon connecté ! »). Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application de celui-ci seront tranchées souverainement par l'équipe. En cas de litiges qui n'auraient pas pu être réglés à l'amiable, les tribunaux du siège de l'organisateur seront seuls compétents.